

**DEMANDE DE SIMULATION DE L'INDEMNITÉ DE
CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (ICR)**

à adresser complétée à l'adresse suivante :

voy-expat.aefe@diplomatie.gouv.fr

Nom d'usage et **pays d'affectation** à préciser dans « Objet du message »

NOM D'USAGE :

PRÉNOM :

ADRESSE PERSONNELLE
COMPLÈTE EN FRANCE :

ADRESSE MÉL. :

DATE DE LA DEMANDE :

SITUATION ACTUELLE :

DERNIER EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

DERNIER ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

VILLE ET CODE POSTAL :

PAYS :

NOUVELLE SITUATION :

NOUVEL EMPLOYEUR :

POSITION ADMINISTRATIVE :

FONCTION :

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE :

VILLE ET CODE POSTAL :

PAYS :

AYANTS DROIT ACCOMPAGNANT L'AGENT EN POSTE :

CONJOINT(E)

PARTENAIRE DE PACS

CONJOINT(E) OU PARTENAIRE DÉTACHÉ(E) AUPRÈS DE L'AEFE DANS LE MÊME PAYS : OUI NON

Lorsque deux conjoints ou partenaires liés par un pacte civil de solidarité, agents de l'État ou d'un établissement public de l'État, sont affectés dans un même lieu de résidence, la couverture de leurs frais de changement de résidence et de ceux de leurs ayants droit se fait par référence aux droits de l'agent dont le traitement ou le salaire de base est le plus élevé.

ENFANTS À CHARGE DE MOINS DE 20 ANS (préciser le nombre) :

Cadre réservé au Bureau du recrutement, des voyages et des missions (BRVM)
MONTANT ESTIMATIF DE L'INDEMNITÉ DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (ICR)

PART FORFAITAIRE (80%) :

SOLDE 20% (VERSEMENT SOUMIS À CONDITIONS) :

ATTENTION :

Il s'agit d'une estimation établie au vu des informations ci-dessus et d'après les barèmes et taux de change actuels, celle-ci n'engage pas financièrement l'AEFE.

Cette demande ne se substitue pas au [formulaire de demande de versement de l'ICR](#) qui doit impérativement être transmis au BRVM.

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr